



DIRECTION
DES LYCÉES ET COLLÈGES

SERVICE DE L'ADAPTATION DES
FORMATIONS ET DES MOYENS

S/Direction des enseignements
et des diplômes
DLC4 N° FB/VJ

A R R E T E
portant création d'un
certificat d'aptitude professionnel
de Monteur en isolation thermique
et acoustique.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

VU le code de l'enseignement technique ;

VU le code du travail et notamment son livre IX ;

VU la loi n° 71 577 du 16 juillet 1971 d'orientation sur
l'enseignement technologique ;

VU la loi n° 75 620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation

VU la loi de programme n° 85 1371 du 23 décembre 1985
relative à l'enseignement technologique et professionnel ;

VU le décret n° 72 279 du 12 avril 1972 relatif à
l'homologation des titres et des diplômes de
l'enseignement technologique ;

VU le décret n° 72 607 du 4 juillet 1972 relatif aux
commissions professionnelles consultatives ;

VU le décret n° 76 1304 du 28 décembre 1976 relatif à
l'organisation des formations dans les lycées ;

VU l'arrêté du 6 décembre 1971 portant règlement
général des certificats d'aptitude professionnelle ;

APRÈS Avis de la commission professionnelle consultative ;

SUR Proposition du directeur des lycées et collèges ;

.../...

A R R E T E :**ARTICLE 1ER**

Il est institué un certificat d'aptitude professionnelle de Monteur en isolation thermique et acoustique.

ARTICLE 2.

La première session d'examen aura lieu en 1988.

ARTICLE 3.

Le référentiel des compétences requises sur le plan professionnel, le règlement et le programme d'examen sont annexés au présent arrêté (1)

ARTICLE 4.

Le Directeur des lycées et collèges, les Recteurs et les commissaires de la République sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 15 JUIN 1987

*Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur des Lycées et Collèges*

Michel LUCIUS

(1) Le présent arrêté et le règlement d'examen seront publiés au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

L'arrêté et ses annexes seront diffusés par le Centre national de documentation pédagogique 29, rue d'Ulm 75230 PARIS CEDEX.